L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 75, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 10e FEVRIER 1883.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

P. S. Wiltz, administrateur, vs Mme et Hr. C. J. Camp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7079—En vertu de deux writs de saisie et vente à moi adressés par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Barre de l'Hôtel de Ville, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la Premier District de cette ville, MARDI, le 20 février 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro quatre dans l'îlot borné par les rues Levée, Quartier, Chartres et Esplanade, sur un plan dressé par E. Rochleau, en date du 4 avril 1856, lequel porte comme numéro trente-cinq dans le livre de plans en l'étude de F. Grima notaire. Le dit lot mesure vingt-quatre pieds sur la rue Levée et a la ligne sur une profondeur de soixante-dix-sept pieds sept pouces six lignes sur une côté et soixante-dix-sept pieds huit pouces de profondeur sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et qui y appartiennent.

Ensemble avec ceux des actions, maintenant réduites à cent trois actions de cinq cents piastres de la Banque des Citoyens de la Louisiane à Salsi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—L'acquéreur fournira un billet d'action payable à la somme de deux cent vingt piastres ($220), échéant le premier jour de janvier 1884 et renouvelable à renfermement de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être résolûté avec l'acte hypothécaire par lequel Mme Hesy, en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodore Seghers, notaire soussigné, en date du vingt-un mars 1879 et avec l'acte de vente du shérif.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
10 janv—10, 17, 24, 31—7, 10fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Division E—No 6099.

Dans l'affaire du Conseil des Administrateurs, demandant une reconnaissance en faveur d'icelui, que et le recouvrement et possession de dans le quatrième district de Drainage.

APRÈS lecture de la petition qui précède il est ordonné par le présent ordonné que la dite affaire soit allieu conformément à la loi; en outre que les différentes parties nommées et désignées dans la dite requête et demandement dont il s'agit aient et soient homologué par un jugement de l'ancienne Cour Supérieure du District de la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus rendu le 15 mars 1873 et signé le 20 mars 1873, déduisant, dans les trente jours qui auront lieu par publication de ces présentes à raison de chez elles en ont, pour lesquelles lesdits ingénieurs d'homologation et le jugement cité dans la pétition pour être remis en vigueur, ratifié par la dite Cour Supérieure du District, dans l'affaire et devant le 29 janvier 1877, et agissable le 17e mars 1873, en vertant pour l'année et ordonnant et déclarés posséder leur force et leur effet primitif.

Il est de plus ordonné que Henry B. Kelly soit par le présent nommé *curateur ad hoc* pour représenter tous les défendeurs dans ces jugements et de sa nomination et, qu'en sont [illegible] et ses représentés, et que le dit *curateur ad hoc* soit assigné et reçoive une copie de la pétition enregistrée pour la remettre en vigueur.

Nouvelle-Orléans, Louisiane le février 1883.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, juge.
Pour copie conforme.
Bureau de greffier. Nouvelle Orléans, le février 1883.

JAS D RANKIN,
Député-Greffier.
2 fév—2,3,6,9,12,16,19,23—23 mars

JUNIUS HART,

191 Rue du Canal.

LOTERIE GRATUITE D'UN PIANO "Miller", d'un Piano Overwooken & Fuller, d'un Orgue de salon, d'un Violon, d'une Boîte à Musique et d'une Guitare, seront gratuitement un billet de cette loterie à chaque personne achetant pour une piastre de musique en feuilles. Demandez à voir la liste des numéros sortant actuellement en vente.
19 mars—1 an

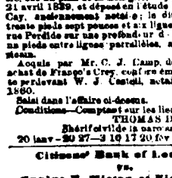

Cathartic Pills

Ces pilules combinent les meilleurs principes en médecine, en proportions calculées avec beaucoup de soin pour assurer l'activité, la pureté et la force de chaque pilule. Elles sont le résultat d'une étude scrupuleuse et d'une expérience pratique renommé à des années, et le remède le plus efficace qui ait encore été découvert pour les maladies causées par le dérangement de l'estomac, du foie et des intestins, et qui requièrent un purgatif prompt et efficace. Les "Pilules d'Ayer" sont spécialement applicables à cette classe de maux. Elles agissent directement sur les organes digestifs et sanguinifs, et rétablissent une action régulière de ces organes. La grande pilot de ce remède par les médecins dans leur pratique, et par toutes les autres civilisés, est une des nombreuses preuves de leur excellence pour un remède sur et comme un purgatif dans lequel on peut mettre toute confiance. Etant composées des vertus concentrées du règne végétale, ce remède ne contient ni calomel, ni rien de nuisible, et peut être administré aux enfants en toute sureté.

"Ayer's Pills" portaient effectivement la Commission Spéciale, [illegible] Espagne, le Hyperopale, la partie de l'Egypte, la Malaisie Maritime, les Récapitulations, les Mines de Velu, la partie de la Mexicaine, l'Empire Ottoman, la Jamaïque, la Shamanisme, les Hôtelleries de Paris, les Exceptions, l'Hydrophobie des Vaches, les Vers de Nevrologie, les Grippes, la Grippe, la Singularité, les Hydrocéphalie, la Chasse, les Mémorandums, les Secondes du Pôle, et tous les autres maux résultant des désordres de l'appareil digestif.

Chacune patente de dizaine elles n'ont point d'égales. Tant ce ayant une saveur agréable, elles peuvent être administrées à des enfants qui refusent absolument toute autre médecine. Elles sont exemptes de tout principe minéral et ne contiennent aucune substance nuisible. Elles n'occasionnent aucune inconvénient, si ce n'est celui de guérir. Elles stimulent l'appétit et les organes digestifs, elles purifient et enrichissent le sang et donnent une nouvelle vigueur à tout le système.

PREPARÉES PAR LE

DR J. C. AYER & CO.,

Chimistes pratiques et analytiques

LOWELL, MASS.

Vendues par tous les marchands en tous pays.

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle et confortable résidence No 26 rue Louisa.

Successeur de Joseph Arnaldo D. Blanc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 7245—Division B.

PAR J. V GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le17 mars 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 5 et le 10 janvier 1883, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Joseph Arnaldo décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Derbigny et Roman, et mesurant 40 pieds de front sur la rue Roman sur une profondeur de 120 pieds, plus ou moins, entre les lignes parallèles.

Cette propriété est divisée en deux locations, louée $20 par mois. Le locataire de l'encan, [illegible] mois, avec bail [illegible] au 30 septembre 1883.

Conditions—Comptant.

Le vendeur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus de celle d'adjudication et fera le dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 fév—6,9,12,16,19,23—3 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quincaillerie. Quincaillerie.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 7032.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MARDI, le 20 février 1883, à 11 heures de matin, sur les lieux No 239 rue Decatur, entre Dumaine et St-Philippe, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession.

La moitié indivise du contenu du magasin de quincaillerie No 239 rue Decatur, conformément à l'inventaire.

Cash Conditions—Comptant sur les lieux.
10 fév—10, 17, 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles. Meubles.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A — No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 56 rue Royale—MERCREDI, 21 février 1883 à 11 heures du matin, sur les lieux No 168 rue Dauphine, entre Orléans et Conti d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrite, à savoir:

1° Un lit de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par la rues Bourgogne ou Crape Morgue, Remparts et Conti et Hanoock, divisé pour la vente en 10 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il s'y trouvent, formant l'angle de la rue Bourgogne ou Crape et Hanoock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Crape sur une profondeur et égale à la rue Hanoock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots No 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Hanoock sur une profondeur de 163 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rue Hanoock et Remparts.

Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pied 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Manine sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Crape et Manine et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Manine.

2° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, borné par la rues Bourgogne ou Crape, Adams, Remparts ou Amour et Gondos, divisé, pour être vendu en 10 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 82 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne ou Crape et 126 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Crape et 126 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 124 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 124 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 113 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 113 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5, et 149 pieds 6 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 31 pieds 4 pouces plus ou moins, du lot qui le divise du lot No 8.

Le lot No 7 mesure 149 pieds 6 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds, plus ou moins, et faisant face à la rue Remparte ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets d'acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Un pour cent honoraires d'encan en sus de prix de vente, ainsi que les frais de l'acte de vente subséquente judiciaire pour le recouvrement de paiements des dits billets ou une partie d'iceux exigibles, les autres à mesure et au gré des polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale.—SAMEDI, 17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de deux ordres de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendus le 5 et le 10 janvier 1883, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession, les propriétés ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, borné par la rue Bourgogne ou Crape Adams, Remparts ou Amour et Gondos, divisé, pour être vendu en 10 lots conformément à un plan de E. Surgi, ingénieur civil, comme suit:

Le lot No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 62 pieds 10 pouces de face à la rue Adams, 82 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne ou Crape et 126 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Crape et 126 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 2.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 se touchent et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces de face à la rue Adams, 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Gordon sur les profondeurs suivantes, à savoir:

Le lot No 2 mesure 128 pieds 4 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 1 et 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 132 pieds 2 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Le lot No 4 mesure 136 pieds plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 3, et 124 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 5.

Le lot No 5 mesure 124 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 113 pieds 8 pouces plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 6.

Le lot No 6 mesure 113 pieds 8 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 149 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 31 pieds 4 pouces, plus ou moins, du lot qui le divise du lot No 8.

Le lot No 7 mesure 149 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 6, et 151 pieds 4 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8.

Le lot No 8 mesure 151 pieds 4 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 7 et 155 pieds 2 pouces, plus ou moins sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 9 mesure 155 pieds 2 pouces plus ou moins, sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 159 pieds, plus ou moins, et faisant face à la rue Remparte ou Amour.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets d'acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, divisés en coupons au gré des vendeurs avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Un pour cent honoraires d'encan en sus de prix de vente ainsi que les frais de l'acte de vente subséquente judiciaire pour le recouvrement de paiements des dits billets ou une partie d'iceux exigibles, les autres à mesure et au gré des polices transférées aux vendeurs.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Valsin Œmichen.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A, No 7035.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau, No 56 rue Royale.—SAMEDI, le17 février 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 9 janvier 1883, il sera vendu à l'encan pour le compte de la succession, les propriétés ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, formant l'encoignure des rues Bourgogne et Crape et Hanoock et mesurant 163 pieds plus ou moins de face à la rue Bourgogne ou Crape sur une profondeur égale à la rue Hanoock de 156 pieds 5 pouces plus ou moins.

Les lots Nos 2, 3, 4, 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Hanoock sur une profondeur de 163 pieds plus ou moins. Le lot No 6 forme l'encoignure des rue Hanoock et Remparts.

Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 31 pied 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Manine sur une profondeur de 150 pieds, plus ou moins. Le lot No 7 forme l'encoignure des rues Bourgogne ou Crape et Manine et le lot No 16 forme l'encoignure des rues Remparts ou Amour et Manine.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1883 en sus de celle d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 fév—6,9,12,16,19,23—3 mars

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Spitzfaden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 7,788. Division A. Attendu que Mme veuve Johann George Spitzfaden a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'émission de lettres d'héritier dans la succession de feu Henry Spitzfaden, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, que la Cour a fixé à dix jours qui suivront la présente publication les cas (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 fév—10 16 18

Succession de William Judge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6781—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à savoir à défendre, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Judge, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et ses fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 fév—6,9,12

Succession de Margaret Judge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6781—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à défendre, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Judge, administrateur de la succession, ne serait pas approuvé et homologué et ses fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 fév—6,9,12

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Grande vente de propriétés de choix avantageusement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts de cette ville.

Maison en briques à étage de 9 2 6 pouces du Marché, près du Marché neuf.

Résidence en bois, formant l'encoignure des rues Casamance et Moreau, vis-à-vis de l'Université.

La résidence en briques, à étage, en face de l'Université.

Jolie résidence de famille No 198 rue Garond-let.

Magasin de valeur en briques à trois étages, No 48 rue de Canal, et couvrant de rue à rue jusqu'à la rue Commune et portant le No 67 de la dite rue.

Un grand entrepôt en briques, Nos 208 et 210 rue Nouvelle-Levée—occupé comme remise par MM. Cochran & Milne.

Grand terrain vacant faisant face à la rue Théophitoulas.

Un entrepôt en briques, No 180 rue de la Nouvelle-Levée, attenant à la manufacture de M. A. Thomson et faisant face à la rue Commune.

Positions de choix, encoignures des rues St Louis et Bourbon.

Magnifique espace ouvert, encoignure de la rue Bons et Bourbon, faisant face au théâtre de l'Opéra—occupé par Mme Lefoul comme magasin de commerce.

Magasins en briques, à deux étages, avec pilsers en granite No 9 rue Front.

Le magasin attenant, à deux étages, avec pilsers en granite No 10.

Les deux magasins et cours sont situés près des hangars à sucre et du dépôt du chemin de fer de Lousiville & Nashville.

Jolie résidence, en bois, à étage, No 804 rue des Marais.

Agréable résidence en briques, à deux étages, No 858 rue Conti.

Maison double, enseignure des rues Marais et St Philippe.

Terrain spacieux, enseignure des rues Roman et Hôpital avec maisons, No 2412 rue Roman.

Une bâtisse à étage, No 303 rue Dauphine.

Terrain de valeur avec bâtisses, rue des Français, No 18 près de la rue de l'Esplanade.

Actions de Compagnies d'Assurance.

No 9886—Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane, en équité.

Angélique E. Dumas Delmont
Vs
Alcée Pierre Dumas et autres.

Vente pour effectuer un partage.

PAR A. G. BRICE, Maître des requêtes en chancellerie, JAS P. GUINAULT, encanteur, crieur:

Conformément à un décret de la Cour rendu le 11 janvier 1883 et amendé le 19 janvier 1883 dans l'affaire ci-dessus, la vente Maître des requêtes en chancellerie, procédera à vendre à l'enchère publique

J. P. GUINAULT Crieur—
Au plus offrant et dernier enchérisseur,

LE SAMEDI, 10 MARS 1883,

à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans. Etat de la Louisiane, les propriétés formées et actions suivantes savoir:

Actions.

25 actions du fonds-capital de New Orleans Mutual Insurance Co de $50 chaque d'après le certificat No 471.

5 action du fonds capital de San Marcal Insurance Co de $100 d'après le certificat No 1407.

5 actions de fonds capital de la compagnie d'assurance mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans.

Un certificat de $40 de la compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle Orléans.

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Casacdelet, Baronne, Julie et Girod, désigné comme lot No 69 mesurant 28 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Baronne, 120 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Julie, 120 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne de fond.

Ensemble une maison en briques à étage No 2525, numéro de la rue, renfermant 10 chambres à coucher au-dessus avec la cuisine sur la rue, une bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, galerie derrière, bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres à coucher au-dessus avec la cuisine sur la rue, une cuisine en brique à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hangar, écurie, galerie sur la façade et pis chambres à coucher au-dessus, lieux d'aisance haut et bas, le tout entouré de jardin, cour, dépendances, etc., etc. Cette propriété est louée $18 par mois.

Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 18 dans l'îlet renfermé par les rues Casacdelet, Baronne, Julie et Girod, mesurant 42 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Baronne sur 68 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur; ensemble une maison en briques à deux étages, pilliers en granite et verandah—No 9 rue Front—une autre bâtisse en briques à étage contenant sur la ligne du fond, lieux d'aisance, galerie sur la façade, etc.

Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 64 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages No 82, ayant en bas deux salons, salle à manger et cuisine avec porte à coulisse, quatre chambres à coucher au-dessus et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale ayant en bas quatre chambres à coucher au-dessus et cabinets de toilette; une bâtisse en briques à étage attenante à la maison de quatre chambres, citerne, hangar, écurie, galerie sur la façade et pis chambres à coucher au-dessus, lieux d'aisance haut et bas, le tout entouré de jardin, cour, dépendances, etc., etc. Cette propriété est louée $30 par mois.

Un terrain spacieux situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Louis et Toulouse, mesurant 65 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon sur 88 pieds 6 pouces de profondeur entre les lignes de la rue St-Louis. Ensemble une maison basse en bois, couverte en ardoises, ayant sept chambres; une bâtisse en briques à étage No 10, ayant cinq chambres; une bâtisse en briques faisant face à la rue Bourbon; lieux d'aisance, hydrant, etc., etc. Cette propriété est louée $65 par mois.

Un lot de terre situé dans le même district et ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Toulouse, St-Pierre et Royale, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse; mesurant 65 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon sur 192 pieds 8 lignes de face à la rue Toulouse, sur 57 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur; ensemble une grande maison en briques à deux étages, dont quatre appartements dans les chambres, dont quatre appartements dans les chambres, dont quatre appartements dans les chambres